

Envoyé en préfecture le 24/03/2026
Reçu en préfecture le 24/03/2026
Publié le
ID : 062-216200436-20260320-D2026_05-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 mars 2026

L'an deux mille vingt-six le vingt mars à dix-neuf heures, l'assemblée délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Mme Nadine DENIELE-VAMPOUILLE, Maire.

Date de convocation : 16/03/2026 Membres en exercices : 19 - Présents : 18 - Nombre de suffrages : 18

Présents : Mme BERIATI Karine, Mme BOUCHART Allison, Mme CLABAUX Annabelle, M. COUTURIER Stéphane, M. DEBYSER Patrick, Mme DENIELE-VAMPOUILLE Nadine, M. DUTRIE Axel, Mme DUVIEUXBOURG Nathalie, Mme DUVIVIER Chantal, Mme HALLER Jennifer, M. HONVAULT Stéphane, M. LASSALLE Éric, M. LEFEBVRE Pierre-Louis, Mme LHASSEN Fabienne, Mme MERCIER Martine, M. NEE Sébastien, M. PEENAERT Antoine, Mme STROBBE Marielle

Excusé : M. MERCIER Éric

Secrétaire de séance : Allison BOUCHART

Objet : Election des adjoints au Maire

Les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue. La liste doit être composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Mme Karine BERIATI et Mme Jennifer HALLER sont désignées assesseurs.

Une liste est candidate :

- Pierre-Louis LEFEBVRE, Chantal DUVIVIER, Stéphane COUTURIER, Marielle STROBBE, Patrick DEBYSER

Chaque conseiller se rend à la table de vote pour prendre une enveloppe et choisir un bulletin, passe à l'isoloir, puis dépose son enveloppe dans l'urne. Après le passage de tous les conseillers, il est procédé au dépouillement, et à la proclamation des résultats.

Nombre de votants : 18

Nombre d'enveloppes dans l'urne : 18

Bulletin blanc : 0

Suffrages exprimés : 18

Résultats :

- Liste de M. Pierre-Louis LEFEBVRE : 18 voix.

Sont élus adjoints au Maire :

- Pierre-Louis LEFEBVRE, 1^{er} adjoint
- Chantal DUVIVIER, 2^e adjointe
- Stéphane COUTURIER, 3^e adjoint
- Marielle STROBBE, 4^e adjointe
- Patrick DEBYSER, 5^e adjoint

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Nadine DENIELE-VAMPOUILLE